Peltre INFOS

PELTRE INFOS - N° 40 - Janvier 2019

PELTRE

contacts
Tél. 03 87 74 22 27
Fax 03 87 75 68 71
E-mail : secretariat@mairie-peltre.fr
Site internet : http://www.mairie-peltre.fr

Villes et Villages Fleuris

EDITO

A L'arrivée de la nouvelle année est l'occasion pour moi, de vous présenter, au nom du Conseil Municipal, tous nos meilleurs et très sincères vœux de belle et heureuse année 2019 : qu'elle vous apporte de grandes satisfactions, la sérénité, des grandes joies comme des petits bonheurs au quotidien qui embellissent la vie. Que le bonheur, la santé et le bien-être y soient au rendez-vous. Que chacune et chacun d'entre vous y voit l'accomplissement de ses projets personnels et professionnels mais aussi de ses rêves.

Pour 2019, je voudrais formuler deux souhaits pour la Commune : dynamisme , détermination et proximité.

Notre action se mesure en faits concrets et l'année 2018 a été riche en événements et réalisations, ainsi que vous avez pu le lire dans les différentes éditions de votre magazine Peltre Infos.

Comme vous le savez, notre volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants, de renforcer l'attractivité de notre commune, d'en faire une ville toujours plus agréable à vivre, une ville de proximité, une ville connectée, en phase avec sa population et les nouveaux modes de vie, est au cœur de nos préoccupations, au-delà des difficultés qui se présentent.

Notre détermination se poursuivra en 2019 avec plusieurs opérations à venir :

•La finalisation des travaux des parking de la gare ;

•L'approbation du PLU : l'enquête publique commencera le 11 février pour une durée d'un mois ; le 30 avril à 18h00 afin de présenter aux habitants et aux professionnels les modalités de

•Le déploiement de la fibre optique : une réunion publique est d'ores et déjà programmée raccordement des logements ou entreprises à la fibre optique, et de présenter les offres des différents fournisseurs d'accès Internet ;

•Le remplacement des luminaires des rues du Petit Canton, des Vignes (19 + 4 unités), rue Daubrée du N°2 au N°34 (7U sur support commun béton) et rue de Gargan du N°58 au N°68 (5U) par un luminaire LED ;

•La création de la sortie sur RD955an.

Les études de rénovation de la rue de Gargan seront également lancées avec les services de Metz Métropole.

Pour revenir à mon second souhait, j'aimerais évoquer le mouvement des gilets jaunes. Les statistiques montrent depuis des années : un creusement inouï des inégalités sociales, une explosion de l'emploi précaire, un chômage massif et durable pour les plus de 50 ans, le fait que même des gens qui ont un emploi n'arrivent plus à s'en sortir… Accumulations de frustrations, de souffrances, d'humiliations ont provoqué une explosion qui a souvent été brutale !

Cette crise nous rappelle l'importance de la proximité, de l'écoute de nos concitoyens.

Être et vivre ensemble, c'est le fondement même de toute société.

Quand les grands équilibres sont menacés à l'instar des évènements que nous avons vécu en cette fin d'année 2018, il s'agit pour chacun de nous, à la place qui est la sienne, de lutter contre la détresse, la morosité et les amalgames :

plus que jamais, nous nous devons d'échanger et discuter pour nous projeter, ensemble, collectivement, dans l'avenir.

La proximité, l'écoute, la solidarité et le partage sont nécessaires à la vie de tous les jours : parler à son voisin, prendre de ses nouvelles, garder un œil attentif sur nos aînés mais aussi sur ceux qui sont en difficulté… ces gestes simples mais ô combien précieux contribuent à rompre l'isolement.

Nous croyons que la politique trouve ses lettres de noblesse dans la proximité, dans l'attention constante aux citoyens, dans le souci de rendre « service au public ».

Ce fut notre ligne de conduite depuis le début du mandat, ce sera encore la nôtre en 2019

Très belle et heureuse année 2019 à chacune et chacun d'entre vous.

Walter KURTZMANN
Votre maire

Saint-Nicolas

Samedi 1er décembre 2018 est une date que nous avons tous noté sur le calendrier, y compris notre cher Saint Nicolas que nous avons cordialement reçu dans notre village. Bien entendu, il est venu accompagné du Père Fouettard comme tous les ans … l'un ne va pas sans l'autre ! Cette année, lequel des deux a-t-il été plus sollicité ? Il semble que la plupart des enfants aient été gentils, même si le Père Fouettard a fait quelques remontrances, aux petits comme aux grands !

Cette année le cortège a démarré du rond point du lotissement des Champs Dorés pour se diriger jusqu'à la salle des Fêtes, en faisant une halte à la Closerie du Potier pour écouter quelques chants des enfants.

On ne change pas les bonnes habitudes : le goûter offert par l'Association Familiale a régalé nos bambins et Saint Nicolas s'est volontiers laissé photographier avec les petits et son comparse.

La manifestation a donné le départ des fêtes de Noël attendues par tous. Nous constatons que ce rassemblement est très apprécié, compte tenu du nombre de participants cette année encore…. Espérons que cela dure afin de perpétuer dans le temps cette tradition.

Merci Père Noël !

Après être passé la veille chez les P'tites Toupies, le vendredi 21 décembre, dès 9 heures du matin, accompagné de ses deux lutins, le Père Noël s'est remis en route pour Peltre, où il était attendu avec une grande impatience par les enfants des écoles.

Un premier arrêt à l'école maternelle : sagement assis sur leurs petits bancs, les petits se sont vite élancés vers le bon vieillard pour le couvrir de câlins et lui remettre petits mots et dessins. Puis ils ont entonné tous en chœur les chants de Noël préparés longuement avec leurs maîtresses, avant de recevoir de la main du Père Noël les friandises qu'il n'avait pas manqué de leur apporter.

Second arrêt à l'école primaire où les enfants de toutes les classes étaient réunis sous le préau. Même scénario : accueilli par des cris de joie, le Père Noël s'est assis pour écouter tous les chants interprétés par les élèves, et les a ensuite accueillis un par un pour leur remettre les petits ballotins de sucreries que lui passait son lutin.

Mais c'est aussi Noël pour les grands et il avait pensé aux maîtresses des deux écoles, auxquelles il a offert un joli colis de gourmandises.

Alors, un grand merci Père Noël ! Les enfants vous attendront encore avec la même impatience l'an prochain. Vous ne les oublierez pas, c'est sûr.

Concert de Noël en bleu et or

Bleu et Or… c'étaient les couleurs des costumes de la Chorale Gospel « Rayons de Joie » de Fameck qui a donné le traditionnel concert de Noël organisé par la Mairie en l'église Notre Dame de l'Assomption de Peltre le samedi 15 décembre.

Devant une assistance nombreuse, la chorale, dirigée par l'enthousiaste Jean-Pascal, a entonné des Noëls variés : chants français, anglais, américains,… Au son du djembé, les choristes ont fait découvrir aux Peltrois des chants sud-africains et sénégalais. La prestation s'est terminée par un « Noeli Noeli Noël » repris en chœur par tous.

La Chorale Gospel « Rayons de Joie » est une association à caractère socio-culturel, éducatif et humanitaire. Elle conduit des actions au bénéfice des défavorisés qui sont en détresse en Lorraine ou au Sénégal. Elle organise un prochain voyage humanitaire au Sénégal en avril 2019.

A la sortie de l'église, il était proposé à chacun l'acquisition de petits objets vendus au bénéfice du Téléthon, avant d'aller déguster vin et chocolat chauds, gâteaux de Noël proposés autour de braseros sur le parking de la Mairie.

LE VILLAGE DE SAINT NICOLAS

Voeux au personnel

Le 10 janvier, en prélude à une soirée conviviale préparée par des élus, Monsieur le Maire, accompagné de nombreux membres du Conseil municipal, a présenté ses vœux aux agents communaux. Il a retracé quelques-unes des étapes de la vie de la commune en 2018 avant d'évoquer ce que sera l'année à venir. Il s'est adressé à chacun d'entre eux afin de les remercier car a-t-il rappelé « il n'est pas une semaine où je ne reçoive des témoignages sur votre accueil, sur votre dévouement et sur votre sens du service public » et a salué tout spécialement les nouvelles venues qui ont rejoint l'équipe pour la renforcer :

Cyrielle LAMBERT à l'accueil
Émilie EIFFES à la comptabilité, aux ressources humaines et à l'accueil
Véronique MATHIEU, agent d'entretien
Habib LAMGHARI, agent d'entretien

En salle de fêtes, des voeux en trois temps

Jean-Michel GUERNE, 1er adjoint, a ouvert la cérémonie en dressant le bilan des réalisations de 2018 : P.L.U, signature du compromis de cession de la ferme de Ravinel, parkings de la gare, terrain de pétanque, rénovation des sols de l'école maternelle entre autres. Il a remercié toute l'équipe municipale pour son engagement ainsi que l'ensemble du personnel communal dirigé par Séverine Joffroy, Directrice des Services, et a présenté les vœux du Conseil Municipal à Monsieur le Maire.

Celui-ci a pris alors la parole pour saluer, bon nombre de personnalité présentes, les acteurs du vivre ensemble de notre commune et les nouveaux arrivants. Il a rappelé combien il faut détermination, patience et beaucoup de temps aussi pour débloquer et mener à bien les opérations communales attendues par nos concitoyens. Il a repris l'énumération des réalisations de son 1er adjoint tout en les replaçant dans une optique plus chronologique, celle de la course au temps. Ainsi pour la fibre optique, il a fallu près de 4 ans de négociations, pour celle de l'attribution de la compétence C.N.I. passeports un an et demi , pour le P.L.U, il a fallu y travailler 2 ans et demi. Monsieur le Maire a aussi évoqué les projets comme l' étude de la future caserne des pompiers ainsi que celle qui sera menée conjointement avec Metz Métropole pour l'aménagement de la rue de Gargan.
Au-delà de ces bilans et projets et tout en évoquant le contexte social du moment, Monsieur KURTZMANN a rappelé que ces actions de proximité et de service public restent les lettres de noblesse de toute vie démocratique locale. Avant de renouveler ses vœux à l'assemblée, il s'est appuyé sur une longue citation de Victor Hugo, grand républicain s'il en est, qui rappelle entre autre que « les petits doivent être sacrés aux grands, et c'est du droit de tous les faibles que se compose le devoir de tous les forts ».

La soirée s'est ensuite poursuivie par un moment convivial, d'échanges de vœux et de rencontres chaleureuses.

Maisons fleuries, maisons illuminées

Lionel AUZOU, Aurélie LEFEVRE - 33 rue des Longions

Jean-Marc LEBLANC - 42, rue de Gargan

Marie-Claude MADEC, Salvatore LO CIGNO - 46, rue des Rouaux

M. et Mme Marcel PIERRE -12 rue de Mouleux

Cette année encore la Commission chargée du concours des maisons fleuries a remarqué des maisons pour la grande qualité de leurs décorations florales.

Nouveauté cette année, des récompenses ont été attribuées aux habitants soucieux d'illuminer leur maison afin de rendre encore plus attractif notre village, en cette période de fêtes.
Merci et bravo à tous.

POUR LES MAISONS FLEURIES :

- M. Lionel AUZOU et Mme Aurélie LEFEVRE,
  33 rue des Longions ;
- M. et Mme Jean-Marc LEBLANC
  42 rue de Gargan ;
- M. Salvatore LO CIGNO et Mme Marie-Claude MADEC
  46 rue des Rouaux ;
- M. et Mme Marcel PIERRE,
  12 rue de Mouleux ;
- Mme Delphine SCHMITT,
  34 rue du Petit Canton.

POUR LES MAISONS ILLUMINÉES :

Le jury s'est prononcé à l'issue du visionnement d'une vidéo prise pour l'occasion.

M. et Mme Jean-Luc NONNENMACHER, 1 allée du Cloître ;
M. et Mme MONFILIER, 4 Cour Haute ;
M. et Mme Jean-Jacques RECHENMANN, 71, rue de Gargan.

Madame Delphine SCHMITT - 34 rue du Petit Canton

Commémoration de l'armistice de la Grande Guerre

Le 11 Novembre, les communes et la Section de l'Union National des Combattants du Val Saint Pierre ont honoré les Anciens et les Alliés morts pour la France lors de la première guerre mondiale.
M. le Maire de Peltre, des membres du Conseil Municipal, le Président Marcel Tricot, se sont réunis devant le monument aux morts de la commune. En présence des porte-drapeaux, M. le Maire a prononcé un hommage appuyé aux Peltrois morts lors des différents conflits qui ont endeuillé la France, et a déposé une gerbe de fleurs au pied du monument.

Pour répondre à l'appel de l'association des maires ruraux, les cloches de l'église de Peltre ont retenti pendant onze minutes pour commémorer le centième anniversaire de l'armistice.
La cérémonie s'est poursuivie à Jury, où, dans la salle du conseil municipal, les participants ont découvert une exposition consacrée au Général de Gaulle.

Fête villageoise 2019

L'Assemblée Générale de la Fête Villageoise s'est réunie le 13 novembre, sous la présidence de Dominique KNECHT, et a fixé la date de la Fête Villageoise 2019.

Elle se déroulera le week-end de l'Ascension, le samedi 1er juin et le dimanche 2 juin, jour plus particulièrement dédié au vide-grenier.

Au cours de sa réunion, l'Assemblée a procédé au renouvellement des membres sortants, et a reconduit le Comité de Gestion, qui est composé comme suit :
Présidente : Dominique KNECHT
Vice Président : Jean Claude BASTIEN
Trésorier : Marc GARCIA
Trésorière Adjointe : Cathy MONPERT
Secrétaire : Viviane TOUSSAINT
Secrétaire Adjointe : Nadine GARCIA
Vérificateurs aux comptes :
Caroline MARIGNY et Renée TRICOT

La soirée s'est terminée par un buffet spécial « Beaujolais Nouveau ».

Les deux derniers Conseils de 2018

Conseil du 29 novembre 2018

Tarifs de location et de nettoyage de la salle des fêtes et du couarail à compter du 1er janvier 2019

Salle des fêtes : le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité et vu l'avis de la Commission des fêtes a décidé de **maintenir pour l'année 2019** les mêmes tarifs de location et de nettoyage qu'en 2018.

☛POUR DES PARTICULIERS :
460 € pour un week-end (nettoyage inclus). Pour un jour 210 € + 115 € par jour supplémentaire (ménage inclus en fin de location)
Location en semaine, d'une durée inférieure à 5 h consécutives : 60 €

☛POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES : gratuité pour une A.G. ou une réunion ou manifestation par an. Location et nettoyage gratuits. Puis deux locations gratuites par an (nettoyage en sus au tarif de 55 € par location). Au delà, location et nettoyage : 105 €.

La Sono :
Les tarifs de location sont également inchangés.(ex soirée dansante :80 €)

Précision importante : une caution de 1000 € a été fixée pour la salle des fêtes et la sono.

Le Couaroïl :
la location aux **particuliers est prioritaire** par rapport aux associations ; la caution est de 1000 €. Location et nettoyage : pour un jour de semaine : 55 € par jour (location et nettoyage) ; 100 € pour un week-end pour une salle.

Crédits alloués aux écoles et à la Bibliothèque Centre de Documentation pour l'année 2019
2090 € à l'école maternelle.
2916 € à l'école élémentaire.
300 € à la B.C.D. de la commune.

Concession funéraire
au cimetière et alvéole du columbarium : maintien des tarifs : 60 € m² pour une concession de 30 ans ; 1500 € le prix d'une alvéole (pour 3 urnes et pour 30 ans).

Subvention :
100 € au Jury Badminton Club.

Fixation du loyer d'un appartement
Situé au 1 bis rue de Gargan (76 m²), c'est un logement de « secours ». Loyer fixé à compter du 1er janvier 2019 : 684 € hors charges. L'appartement n'est pas aménagé pour les personnes à mobilité réduite. Le Conseil a approuvé par 17 voix pour et une abstention le projet de contrat de bail.

La Commune et Metz Métropole :
Le Conseil, à l'unanimité et après délibération a approuvé le rapport de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Refus d'une création d'une M.A.M :
(maison des assistantes maternelles).
Quatre assistantes maternelles, extérieures au village ont souhaité créer une M.A.M de 16 places dans un local loué par la mairie (en l'occurrence au 18 rue Daubrée, maison d'habitation appartenant à la mairie)
D'une part, cette maison est à réhabiliter, d'autre part, la commune compte 16 assistantes maternelles, une micro crèche sur Mercy, une seconde étant prévue début 2019. Le Conseil, à l'unanimité, n'a pas souhaité, dans l'immédiat soutenir un tel projet.

Le Conseil, à l'unanimité des voix, approuve le choix de « Chemin d'Emmaüs » pour dénommer la voie d'accès à la communauté Emmaüs.

Conseil du 13 décembre 2018

Agents recenseurs
Le Conseil municipal a décidé la création de 3 emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période allant du 8 janvier au 17 février 2019.

Les agents seront payés à raison de 0,70 € brut par feuille de logement remplie et de 1,10 € brut par bulletin individuel rempli. En outre, ils recevront 30 € brut pour chaque séance de formation ainsi qu'un forfait de 50 € brut pour les frais de transport et la tournée de repérage.

Entretien des voiries
Accord du Conseil pour que M. le Maire signe une convention de prestation de service avec Metz Métropole pour le petit entretien des voiries communales. Celles-ci seront entretenues par la commune, en contrepartie Metz métropole versera 13.958 €. La convention est conclue pour un an et peut être renouvelée trois fois par tacite reconduction.

Subvention
450 € ont été octroyés à l'association humanitaire « Rayons de joie pour l'homme». Sa chorale a donné un concert le samedi 15 décembre en l'église de Peltre.

Demande de participation aux frais de scolarité
L'Ecole Notre-Dame est une école privée sous contrat. Ses dépenses de fonctionnement sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. Deux élèves peltrois y sont scolarisés. La dotation sera donc du même ordre que pour l'école publique soit 332 € x 2 = 664 €. La dotation à l'OGEC Notre-Dame a été approuvée à l'unanimité. Monsieur Christophe LAURENT en tant que trésorier de l' OGEC n'a pas pris part au vote.

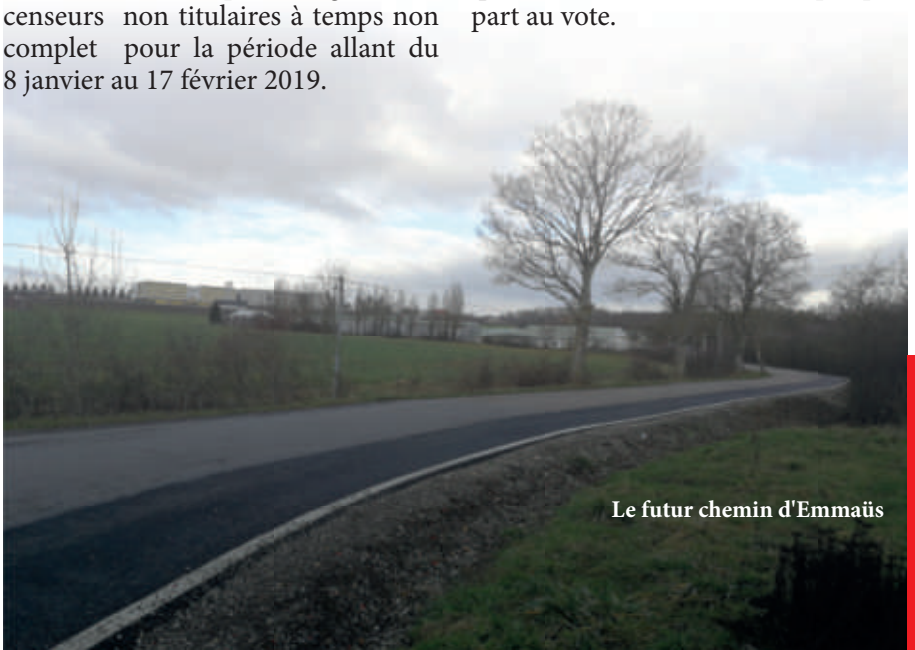
Le futur chemin d'Emmaüs

De juillet à décembre avec le Centre Socio-Educatif Les Pel'tiots

342.92€ par jeune

Un séjour ados a été organisé du 16 juillet au 21 juillet 2018 à VUILLAFANS dans le Doubs. 13 jeunes âgés de 12 à 14 ans ont pu y participer, encadrés par 3 adultes.

Au programme, camping, activités sportives, de nature et de découverte en montagne.

Grâce aux actions d'autofinancements réalisées par les jeunes tout au long de l'année scolaire et de la subvention de la Mairie de Peltre de 75.20€/jeune

L'accueil périscolaire

20 enfants le matin
80 enfants à midi
60 enfants le soir

Le club ados

20 ados participent aux activités

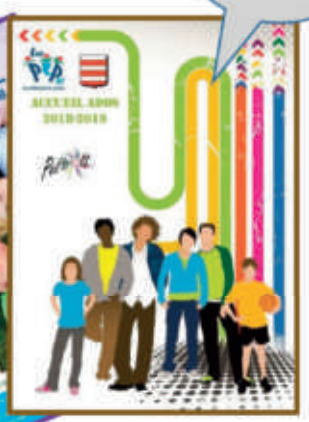

2 brochures sont disponibles

A la rentrée de septembre,

de nouvelles activités à l'accueil périscolaire du soir, avec les ATELIERS SPECIFIQUES: citoyen, philosophie, conte, initiation aux sports, chorale, news du jour, arts de la scène, petits jeux de réflexion, modern'jazz, créatifs, jeux collectifs et informatique

Un nouveau programme par semestre pour le club ados qui fonctionne tous les vendredis soir de 18h à 20h (hors vacances scolaires)

Moins jeter et mieux manger

Le CSE Les Pel'tiots et la Commune de Peltre s'investissent dans la lutte contre le gaspillage alimentaire à travers l'opération « Zéro gaspi à la cantine ! » portée par Metz Métropole.
Le principe : améliorer le comportement alimentaire des enfants afin de réduire les quantités de produits alimentaires jetées. En effet, le gaspillage en restauration collective représente en moyenne 130g de biodéchets par repas, dont une grande partie est encore consommable.

L'accueil périscolaire c'est également des coins permanents pour les enfants, accessibles à n'importe quel moment et qui lui permettent de se relaxer avec une activité qu'il choisit.

Avec comme objectifs, de permettre aux enfant d'expérimenter librement, de respecter leurs rythmes, d'associer les enfants à un projet commun, de sensibiliser les enfants sur les grands sujets d'actualités.

Depuis la rentrée de septembre, la structure dispose d'un portail famille !!!

Plus d'informations

www.lespeltiots.fr

Le club ados c'est également des sorties programmées en soirée ou le samedi, un atelier de danse, des actions d'autofinancement, des repas à thème ou soirée dansante. Le club dispose d'un local au sous-sol de la salle des fêtes, un lieu convivial avec babyfoot, table de ping-pong, canapés, mini bar sans alcool,...

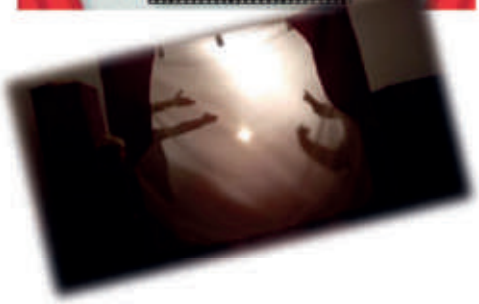

L'accueil de loisirs de la Toussaint a accueilli 31 enfants. L'équipe d'animation avait proposé un thème autour du cinéma. Une sortie au cinéma a clôturé comme il se doit la session.

Le prochain accueil aura lieu sur la première semaine des vacances d'hiver du 11 février au 15 février 2019 et aura pour thème les jeux.

La fin de l'année est traditionnellement chargée pour la structure. Entre la participation à la St Nicolas, l'organisation de la soirée jeux pour les ados, le repas de Noël et l'invitation du club du 3ème âge à une après-midi de Noël festive avec les enfants, c'est surtout la fête de Noël qui occupe l'équipe d'animation dans les préparatifs d'une animation pour les enfants et d'un moment de convivialité pour toutes les familles.

Une 1ère étape du dispositif qui s'est déroulée au sein de la cantine du CSE du 10 au 14 décembre, a consisté à peser la nourriture avant et après le service. Cette phase sera complétée prochainement par une analyse du fonctionnement du service de restauration scolaire. En fonction des résultats obtenus, des actions de sensibilisation seront mise en place : des formations à destinations du personnel d'encadrement, une concertation avec le traiteur, des échanges autour du gaspillage avec les enfants.

À suivre….

Accueil du mercredi matin : c'est fini !

En décidant de revenir à la semaine des quatre jours, le Conseil Municipal s'était engagé à proposer un accueil le mercredi matin. Après quatre mois de test, c'est à regret que le maire met un terme à l'accueil des mercredis matin. Explications.

En avril, le Conseil Municipal prenait la décision, en s'appuyant sur un sondage réalisé auprès des habitants et des enseignants, de repasser à la semaine des quatre jours.
Néanmoins, pour ne pas laisser les familles sans solution, l'association Les PEP57 et la Commune avaient lancé une enquête permettant de connaître leurs besoins en matière de garde d'enfants les mercredis matin à compter de la rentrée de septembre 2018.

Les résultats de celle-ci ont été les suivants :

- 36 familles intéressées ;
- 16 familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) tous les mercredis;
- 14 familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) les mercredis de façon occasionnelle.

Fort de ces résultats, un accueil de loisirs avait été mis en place le mercredi matin dès la rentrée au CSE « Les Pel'tiots ».

Mais lors de la réunion d'information des parents du 14 juin, le maire avait prévenu « Il s'agit d'un test. Je m'engage avec le Conseil Municipal et Les PEP57 à proposer un accueil de loisir les mercredis matin jusqu'aux vacances de Noël », tout en précisant que ce service serait maintenu au-delà mais uniquement si nous avions suffisamment d'enfants, à savoir douze inscrits, rappelle le maire, Walter Kurtzmann.
L'accueil était assuré dans les locaux du périscolaire de 7 h 30 à 12 h15.
Néanmoins, l'essai n'a pas été concluant puisque les inscriptions et les présences effectives des enfants depuis la rentrée de septembre sont passées de 9 à 4. « Ce n'est pas viable car pour la Commune, cela représente un coût : il faut payer deux encadrants au minimum et les frais de la structure (éclairage, chauffage, etc.). Mais en plus, il est impossible de mettre en place une action pédagogique de qualité avec aussi peu d'enfants. Nous avons donc choisi de mettre un terme à cette prestation et nous en avons informé les parents par un courrier du 10 décembre. » conclue le maire avec regrets.

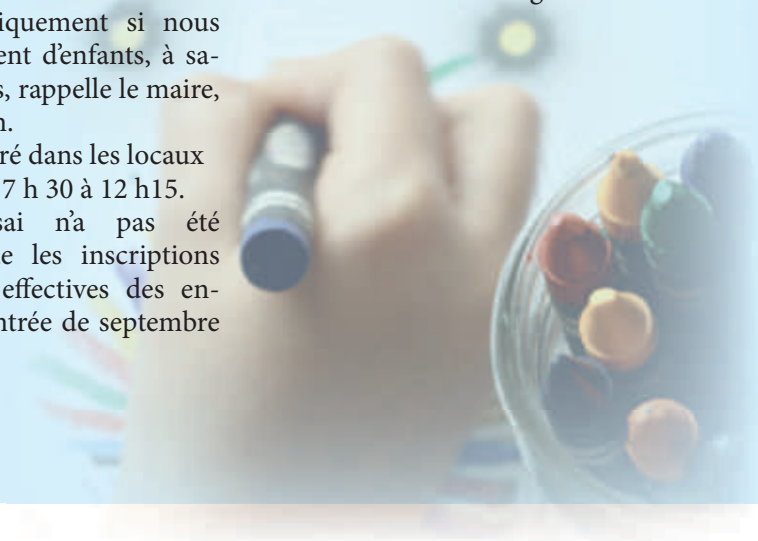

Permission de voirie : quésako ?

Pour réaliser des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d'obtenir une autorisation d'occupation temporaire (AOT), généralement à la mairie.
Cette AOT dépend du type d'occupation de la voirie et tout usager peut et doit la demander : particulier riverain, concessionnaire d'un réseau, entreprise de BTP ou de Travaux Publics, par exemple.

Il existe également le permis de stationnement. Celui-ci autorise l'occupation sans emprise au sol pour :

- Ravalement de façade (installation d'échafaudage ou de palissade) ;
- Pose de benne à gravats ou d'échafaudage sur le trottoir ;
- Dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable, de pavés par exemple) ;

- Stationnement provisoire d'engin (grue, camion-nacelle notamment), d'une baraque de chantier, d'un camion de déménagement ou d'un monte-meubles par exemple.

Le permis de stationnement relève de la commune pour les emprises sur trottoirs et voiries communales et du Conseil Départemental pour les emprises sur les voiries départementales.
Si le chantier impacte la circulation publique, la demande doit être accompagnée d'une demande d'arrêté de circulation.

Cette demande doit être formulée au moyen du formulaire Cerfa n° 14023*01 (disponible sur Internet).

Déviation pour travaux
Du 11 février au 20 février d'importants travaux seront effectués rue de Metz , à la hauteur du passage à niveau (remplacement d'un robinet à gaz et suppression d'un branchement). Une déviation sera alors mise en place par la rue de Chesny et la RD 155b.

PLU : Enquête publique

Dans le cadre de la concertation sur le plan local d'urbanisme (PLU), une enquête publique est menée du 11 février au 13 mars inclus.

Monsieur Claude MAURY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Strasbourg. Il se tiendra à la disposition du public en mairie :

- Lundi 11 février de 9h à 12 h
- Vendredi 1er mars de 16h à 19h
- Mercredi 13 mars de 16h à 19h

L'intégralité du dossier PLU arrêté, accompagné d'une note sur les informations environnementales, d'une évaluation environnementale et son résumé non technique (compris dans le rapport de présentation), et des observations issues de la phase de consultations peut être consulté à la mairie de Peltre pendant la durée de l'enquête publique aux jours et heures ouvrables durant cette période ainsi qu'au siège de Metz Métropole, 11 boulevard Solidarité B.P. 55025 57071 Metz Cedex 3.

Il est également possible de consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ou à Metz Métropole ou des les adresser, par correspondance, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur. (plus d'informations sur www.mairie-peltre.fr ou www.metzmetropole.fr)

Metz Métropole

Recensement de la population à Peltre

La Commune de PELTRE figure parmi les villes dont le recensement de la population est prévu en 2019. Il a commencé le jeudi 17 janvier et se poursuivra jusqu'au samedi 16 février 2019 inclus. Ce travail sera effectué par 4 agents recenseurs qui seront détenteurs d'une carte individuelle avec photographie dûment signée par Monsieur le Maire. Ils sont tenus au secret professionnel.

Réservez-leur le meilleur accueil.
A partir du 17 janvier 2019, les agents recenseurs vont se déplacer dans chaque foyer de la commune afin de remettre aux habitants un questionnaire concernant le foyer et un questionnaire par personne. Vous pourrez choisir de remplir ce questionnaire sous forme papier ou le compléter directement sur Internet.
L'agent recenseur sera à votre écoute pour vous aider dans cette démarche qui devra s'effectuer le plus rapidement possible après la remise des documents. Vos réponses resteront confidentielles et seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.
Si vous devez vous absenter entre le 17 janvier et le 16 février 2019, vous pouvez contacter la mairie qui vous indiquera la démarche à suivre.
Votre participation est essentielle. Elle est obligatoire par la loi mais c'est surtout un devoir civique utile à tous.

Etat civil

PALMARÈS PRÉNOMS 2018 :

Masculins :
Gabriel, Jules, Louis, Léo

Féminins :
Alice, Louise,
Chloé, Emma

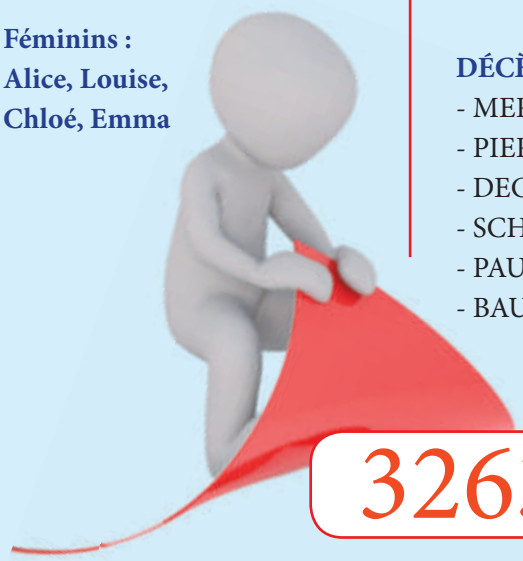

NAISSANCES
Néant

MARIAGES
il y a eu 3 mariages
mais les époux ne souhaitent pas paraître dans la presse

DÉCÈS
- MERELLI Stéphanie, le 17 novembre 2018, à Metz
- PIERRET Andrée, le 24 novembre 2018, à Boulay Moselle
- DECRETON Dominique, le 7 décembre 2018, à Ars Laquenexy
- SCHMITT Jean-Pierre, le 9 décembre 2018, à Ars Laquenexy
- PAULY Roger, le 23 décembre 2018, à Metz
- BAUDINET Marthe, le 6 janvier 2019, à Ars Laquenexy

3263 est le nombre d'actes enregistrés dans le registre «naissances» en 2018.

Une carte de vœux qui évoque le beau décor de la salle du Conseil: S'inspirant des parole d'une chanson de Jean Ferrat « Un air de liberté » monsieur le Maire a suggéré à Olivier Gaspar artiste peintre, cette vision dynamique de la devise républicaine. C'est une première réalisation dans un bâtiment public pour cet artiste avant tout peintre aérographe. Vous pouvez le retrouver sur son site facebook.com gaston aero 5

Directeur de la publication
Walter KURTZMANN

Coordination
Jacques DEVAVRY

Equipe éditoriale
Jacques DEVAVRY, Nadine GARCIA, Marie-Claire LINGUENHELD,
Walter KURTZMANN, Ann-Pascale MARIGNY, Vivianne TOUSSAINT

Avec la collaboration de Jean-François DESINDE et Enrika SICOURMAT

Photographies
Jacques DEVAVRY, Walter KURTZMANN, Marie Claire LINGUENHELD

Commission Maisons Fleuries C.S.E

Maquette et impression : PRIMSERVICE Metz